

Réunion du 09 / 02 / 2021

# La direction poursuit son CAP

*La main sur le cœur elle nous dit qu'elle veut concilier la vie de famille avec la vie professionnelle, la réalité sera toute autre.*

**Elle reste sur sa position en réaffirmant le travail obligatoire du samedi matin ou après-midi.**

**Elle ne retire pas son quota obligatoire de 300 Heures obligatoires mais reste floue.**

**Aucun document sérieux nous a été remis laissant à interprétations.**

**Le seul objectif de ces deux dernières séances a été de faire adhérer et participer les syndicats sur son seul programme.**

**Toute revendication ou proposition n'allant dans son sens est éliminée sans être examinée.**

## Les nouveautés annoncées à cette séance :



**12 Samedis obligatoire avec possibilités de 2 à la suite pouvant aller au-delà si urgence client !**

**Délai de prévenance une semaine pour les périodes dite Haute avec possibilité de rétractation sur un seul jour avant.**  
(Vous deviez venir un samedi obligatoire, la machine est en panne ou le client se retire la veille on vous demande de ne pas venir)



Sur l'exemple des 12 samedis travaillés obligatoires ils compenseront des périodes basses avec là aussi un délai de prévenance d'une seule journée. **La veille pour le lendemain !**

**La Carotte en trompe œil :** Ils vont dire que les samedis seront majorés à 25 %...  
Oui mais attention seulement sur la partie non mise sur un compteur. Car les heures du samedi serviront à payer les périodes basses. C'est en moyenne seulement 20 Euros que vous rapporterez votre samedi obligatoire car il est devenu ouvrable et non supplémentaire.



**Les samedis obligatoires sont aussi l'arbre qui cache la forêt. Chaque semaine l'entreprise pourrait refaire les horaires,** la direction ne fixe aucun plancher ni maximum aux jours de repos dans la même semaine ou de changements d'horaires dans l'année, il n'y aura probablement dans leur texte que la garantie du paiement des 1607 heures.



Ensuite impossible de savoir qui aura des heures supplémentaires rémunérés au 31 décembre : tout dépendra des pointages entrées sorties de chacun, sans compter qu'ils mettront par écrit leur idée «toutes les pauses sont à soustraire du temps de travail effectif».



**Pour la RTT collective, environs 6 jours** au vu des horaires des uns et des autres qui seront enlevés et monnayés à hauteur de 3 %



Double intérêt, on se paye nos propres augmentations de salaire !  
Rappel des augmentations collectives : 0,7 % en 2019 et 0 en 2020. Et pour les nouveaux entrants ça disparaîtra car incorporé dans le salaire d'embauche... Tout bénéf pour la Direction !



On se doit aussi de vous rappeler que l'article accepté par CFE-CGC ET CFDT l'été dernier, qu'en cas d'accord de groupe... TOUS LES USAGES... Accords conventions sur le même objet (par ex la durée du travail) sont après (un éventuel accord) non recevables, inopérants.

**Adieu notre convention de la métallurgie si signature dans l'entreprise !**

## La CGT a fait deux pages de propositions que vous retrouvez sur notre site internet

Et nous avons rappelé que la priorité c'est :

- de se concentrer sur les pannes machines, les défaillances relevées par les salariés.
- de négocier rapidement sur le télétravail, de se concentrer sur la Gestion des emplois et des compétences qui seraient bien plus utiles pour la bonne marche de l'entreprise ...

Nous ne sommes pas mariés avec NTN-SNR, il hors de question de voir nos vie se briser pour satisfaire l'appétit sans fin de l'actionnaire. Les salariés ont toujours répondu présent pour les heures supplémentaires au volontariat.

**Alors qu'ils arrêtent !**



cgtnsnr.com